

## PROCÈS-VERBAL

### COMITÉ EXÉCUTIF du LDAC

Lieu : Hôtel Martin's Brussels EU (bd Charlemagne 80, 1000 Bruxelles)

Jeudi 17 octobre 2024

14h30 – 17h00

Président : Iván López van der Veen

Vice-président.e.s : Vanya Vulperhorst, Julio Morón et Marc Ghiglia

Rapporteur.e.s (Secrétariat) : Alexandre Rodríguez et Manuela Iglesias

#### 1. Bienvenue du Président du LDAC, M. Iván López van der Veen

Le Président, M. Iván López, souhaite la bienvenue aux membres, observateurs des États membres, représentants de la FAO et de la DG MARE, ainsi qu'au reste des experts invités.

Il annonce ensuite les procurations reçues :

Membres qui n'ont pu assister à la réunion :	Ils ont donné leur procuration à :
Einar Bergur (ELDFA)	Aivaras Labanauskas (LLDFA)
Julio Morón (CEPESCA)	Daniel Voces (Europêche)
Javier Garat (CEPESCA)	Daniel Voces (Europêche)

Le Président annonce que le quorum nécessaire pour la prise de décisions, à savoir la moitié des membres présents et représentés plus un, est réuni. La liste complète des personnes présentes est disponible à l'**ANNEXE I** de ce procès-verbal.

#### 2. Adoption de l'ordre du jour

L'ordre du jour est adopté sans modifications ni commentaires.

#### 3. Adoption du procès-verbal du dernier Comité exécutif – Berlin, 22 mai 2024

Le procès-verbal de la précédente réunion du Comité exécutif, tenue à Berlin le 22 mai 2024, est adopté.

#### 4. Mise à jour du projet de la FAO concernant les pêcheries en eaux profondes dans la zone ABJN - Mme. Eszter Hidas.

Mme. Eszter Hidas (FAO) présente le projet, qui est l'un des cinq projets du programme faitier « *Common Oceans* », intégralement financé par le Fonds pour l'environnement mondial ou FEM. Ce programme s'étend sur la période 2022-2027. Parmi les actions réalisées, on trouve l'examen de l'application des lignes directrices de la FAO sur les pêcheries en eaux profondes. Dans les grandes lignes, on perçoit des changements positifs en termes de gestion de la pêche de fond dans les eaux allant au-delà de la juridiction nationale (ABJN pour les sigles en anglais). De même, elle annonce la tenue d'un événement de haut niveau à Barcelone, les 9 et 10 mai 2025, et de séminaires thématiques portant sur le travail de recherche intersectoriel avec les pêcheries en eaux profondes (DSF pour les sigles en anglais) ou la conservation et la gestion des requins en haute mer. Enfin, elle conclut en invitant les membres du LDAC à rejoindre le forum technique sur la DSF comme canal d'information, débat de propositions et envoi de retours sur les éléments techniques du projet.

Le contenu de la présentation de Mme. Hidas se trouve disponible en suivant ce lien :

[https://ldac.eu/images/Presentation\\_FAO\\_DeepSea\\_Fisheries\\_project\\_Ezther\\_Hidas.pdf](https://ldac.eu/images/Presentation_FAO_DeepSea_Fisheries_project_Ezther_Hidas.pdf)

## 5. Questions administratives et procédurales :

### 5.1. Proposition d'adoption d'un Code de conduite actualisé pour les réunions du LDAC.

Le Président, M. Iván López, rappelle que lors de l'Assemblée générale tenue en mai 2023, la suggestion de mettre à jour le code de conduite avait été approuvée.

La version actualisée a été envoyée aux membres et elle peut être consultée à travers le lien ci-après (avec les changements marqués en vert) :

[https://ldac.eu/images/ENG\\_Draft\\_Code\\_of\\_Conduct\\_and\\_Annex\\_May2024\\_V3.pdf](https://ldac.eu/images/ENG_Draft_Code_of_Conduct_and_Annex_May2024_V3.pdf)

**ACTION ACCORDÉE : approuver le code de conduite actualisé, et le laisser ouvert à de nouvelles modifications à l'avenir si elles sont jugées nécessaires ou sont proposées.**

### 5.2. Proposition relative à la procédure et échéancier pour l'appel d'offres en ce qui concerne l'évaluation de la performance (performance review).

M. Alexandre Rodríguez, Secrétaire général du LDAC, explique que ce dernier s'est livré de manière volontaire, et de sa propre initiative, à une évaluation de sa performance pour les années 2018 à 2020. Cet examen s'est structuré en deux volets, différenciés pour des motifs budgétaires et techniques :

- Le premier a eu lieu en 2018-2019 et s'est axé sur l'organisation des groupes de travail, l'analyse de la procédure décisionnelle, la qualité des avis et les réponses de la CE à ces derniers, sans oublier l'encouragement de la transparence.

- Le second a eu lieu en 2019-2020 et s'est fondé sur la coopération et les pratiques de travail avec les organisations internationales, la politique relative aux communications et à la divulgation, et les aspects liés à l'équilibre de genre dans les politiques sectorielles.

Puis il indique que lors du présent exercice du LDAC 2024-2025, en vertu des dispositions de l'Attendu 14 et du nouvel Article 7.a du Règlement délégué (UE) 204/2022, qui introduit des modifications récentes au fonctionnement des Conseils consultatifs, il devient obligatoire de se livrer à une évaluation du fonctionnement externe et indépendante au bout de 5 années après le premier examen. Le Secrétaire propose donc aux membres de consulter la Commission pour avoir son aval, de sorte que le Comité exécutif puisse approuver la réalisation de cette seconde évaluation. Pour des raisons pratiques et d'efficacité des coûts, il suggère d'axer cet examen sur la vérification du respect des recommandations identifiées dans les parties I et II du premier examen de performance, en vue d'évaluer les actions de correction ou supplémentaires, le cas échéant, pour parvenir à une application effective.

Suite aux retours et aux commentaires favorables de la part des membres au sujet de cet examen selon les conditions proposées par le Secrétaire, **l'ACTION suivante est convenue :**

- **Inclure ce point à l'ordre du jour de la prochaine réunion du Comité exécutif prévu pour le 7 novembre à Madrid. Le Secrétariat présentera les bases de l'appel d'offres de l'examen de performance dans un souci d'approbation et de lancement de l'appel au plus vite, pour que le travail puisse commencer au début 2025 et que tout soit prêt à temps avant la fin de l'exercice (31 mai 2025).**

### **5.3. Accréditations du LDAC - Accès au Parlement européen.**

Le Président, M. Iván López, suggère que ce soit le personnel du Secrétariat du LDAC qui dispose de l'accréditation correspondante pour l'accès au Parlement européen. Seul le personnel du Secrétariat pourra le demander via le registre de transparence de l'UE tandis que pour les président.e.s, vice-président.e.s et/ou autres membres du LDAC, il faudra effectuer une demande, le cas échéant, à travers leurs organisations correspondantes.

**DÉCISION : Cette proposition est approuvée à l'unanimité, ce point étant ajouté au Code de conduite dans un souci de transparence.**

## **6. Rapport du travail Inter-CC et des priorités de la CE pour le dernier trimestre 2024 et 2025.**

### **6.1. Rapport concernant les résultats de la réunion de coordination Inter-CC avec la DG MARE (4 octobre 2024).**

M. Alexandre Rodríguez, Secrétaire général, résume la réunion à la tête de laquelle se trouvait le Président du LDAC en qualité de porte-parole de la délégation. Ce dernier a lu la déclaration (« statement ») préalablement accordée avec l'équipe de direction constituée par les président.e.s, les vice-président.e.s et le secrétariat.

Dans son intervention, il a résumé les questions principales citées, comme le processus d'évaluation de la PCP dans sa dimension extérieure, les accords de partenariat pour une pêche durable ou APPD, l'égalité des conditions ou LPF (level playing field), la tolérance zéro envers la pêche INDNR (en collaboration avec l'AECF) ou encore le travail effectué au sujet des entreprises de pêche ayant des investissements à l'extérieur. Il a aussi demandé plus de ressources, tant pour la CE que pour accroître les contributions scientifiques et techniques dans les diverses ORGP, et la création d'un forum inter-CC pour l'Atlantique nord-est a été proposée, comme celui qui existe déjà pour le Brexit.

Enfin, il souligne la réception des réponses détaillées de la Directrice Charlina Vitcheva, qui seront partagées dès que le rapport officiel de la réunion sera disponible.

#### **ACTION :**

- **Distribuer aux membres du Comité exécutif la version finale du procès-verbal de la réunion Inter-CC et les présentations de la DG MARE lorsqu'elles seront disponibles.**

### **6.2. Situation des groupes de travail du Partenariat pour la transition énergétique dans la pêche et l'aquaculture européennes (4 octobre 2024)**

M. Alexandre Rodríguez, Secrétaire général du LDAC, indique que des précisions ont été demandées par écrit à la Commission, au moyen d'une lettre emmenée par le LDAC sur le rôle des coordinateurs et du Secrétariat, les délais de consultation, et la feuille de route de cette initiative.

Cette lettre conjointe a été envoyée le 30 septembre par le LDAC, le MEDAC, le PELAC et l'AAC. Elle est disponible ici :

[https://ldac.eu/images/LDAC-MEDAC-PelAC-AAC\\_letter\\_on\\_role\\_of\\_ACs\\_on\\_ETP\\_WGs\\_30Sept2024.pdf](https://ldac.eu/images/LDAC-MEDAC-PelAC-AAC_letter_on_role_of_ACs_on_ETP_WGs_30Sept2024.pdf)

**ACTION** convenue : **continuer à informer les membres de toute nouveauté et élément supplémentaire reçu/e à cet égard et envisager la participation du LDAC au groupe de travail éventuellement créé sur la question des flottes extérieures de grande pêche.**

### **6.3. Initiative prospective « Les pêcheurs de l'avenir » - État des lieux.**

M. Alexandre Rodríguez, Secrétaire général, rappelle qu'à la fin du mois de mai, le NWWAC, le LDAC, le MAC, le PELAC, le MEDAC et le SWWAC ont envoyé une lettre conjointe à la CE sur cette initiative.

Elle peut être lue sur :

[https://ldac.eu/images/Multi\\_AC\\_letter\\_Fishers\\_of\\_the\\_Future\\_May2024\\_EN.pdf](https://ldac.eu/images/Multi_AC_letter_Fishers_of_the_Future_May2024_EN.pdf)

De plus, plusieurs ateliers ont été organisés, pour étudier les différents scénarios existants et les implications pour les pêcheurs de l'avenir. Toute nouveauté par rapport à cette initiative sera communiquée.

### **6.4. Mise à jour relative à la création d'un Forum Inter-CC :**

#### **6.4.1. Application du nouveau Règlement de contrôle de l'UE**

Le Secrétaire général du LDAC, M. Alexandre Rodríguez, commence par expliquer que la DG MARE a clairement exposé à tous les CC qu'il s'agit d'une question transversale non régionale à aborder et à débattre au niveau Inter-CC et non pas individuellement au sein de chaque conseil consultatif. C'est pour cela que le LDAC a accepté de rejoindre l'initiative prise par d'autres CC, d'organiser un séminaire présentiel avec l'unité de contrôle de la DG MARE au début de l'année prochaine (février 2025). Quant à la structure de cet événement, il y aura une session matinale avec un tronc commun et des questions intéressant tous les conseils consultatifs et une session vespertine divisée par thématiques, ce qui permettra à chaque CC de disposer d'un temps qui lui sera propre.

**ACTION : informer les membres dès que la date de convocation sera connue, de même que les détails de l'organisation, en coordination avec les secrétariats des CC concernés.**

#### **6.4.2. Négociation avec les états côtiers de l'Atlantique nord et dialogues bilatéraux et trilatéraux entre l'UE et les pays tiers de l'Atlantique nord-est (Norvège, Royaume-Uni, Îles Féroé, etc.) - Proposition du Président d'élargir la portée du Forum sur le Brexit.**

Le Président, M. Iván López, rappelle sa proposition de création d'un forum Inter-CC avec la DG MARE, comme celui qui existe avec le Brexit afin de disposer d'un canal de communication régulier au sujet des négociations bilatérales et multilatérales avec les pays de l'Atlantique nord-est (Norvège, Islande, Îles Féroé, Royaume-Uni,...), ce pourquoi il faudrait transférer certaines questions actuellement confiées au GT2 et y accueillir d'autres Conseils consultatifs (CC) intéressés (NWWAC, NSAC, PELAC...).

Il estime que cela sera propice à une meilleure coordination entre tous les acteurs concernés (représentants de la DG MARE et membres communs de différents Conseils Consultatifs), puisque le temps et les ressources s'en trouveraient optimisés.

## 6.5. Propositions au sujet de la participation et de la collaboration du LDAC avec d'autres CC :

### 6.5.1. Événement MAC-AAC-NSAC avec les eurodéputés : rôle des conseils consultatifs (12 novembre 2024)

M. Alexandre Rodríguez, en qualité de Secrétaire général, annonce que le 12 novembre prochain, de 12h45 à 14h15, les Conseils consultatifs ayant leur siège à Bruxelles (MAC-AAC-NSAC) ont prévu d'organiser une rencontre au Parlement européen pour sensibiliser les membres de la Commission de la pêche (EP-PECH) au rôle des conseils consultatifs dans le cadre de la Politique commune de la pêche.

Côté ordre du jour, il y aura de très brèves présentations de la part de la DG MARE et des conseils amphitryons, puis un échange de points de vue pendant une demi-heure. Le nombre maximum de participants par CC sera de 2 personnes.

Après un échange d'opinions entre les membres, il est convenu d'engager les **ACTIONS** suivantes :

- **Répondre à l'invitation du MAC-AAC-NSAC en confirmant la participation de 2 représentants du LDAC.**

- **Transmettre aux organisateurs les points commentés par le Président et les Vice-présidents (du Comité exécutif et du GT5), en soulignant que les Conseils consultatifs de l'UE doivent rester politiquement neutres (et pas seulement divers) pour pouvoir offrir un travail objectif et représentant toutes les parties prenantes ; il s'agit donc d'agir avec prudence à l'heure de mettre sur pied des actes extérieurs avec le Parlement et de respecter les canaux officiels d'invitation à travers le Président et les Vice-présidents de l'EP-PECH. D'où le fait que le plus convenable et habituel consiste à inviter uniquement le président de la Commission PECH à titre officiel, et si elle n'est pas disponible, faire appel aux vice-présidents un par un, suivant la hiérarchie établie et en laissant toujours de côté les partis politiques de chacun dans un soutien de neutralité et pour éviter d'être perçus comme groupes de pression ou « lobbies ».**

### 6.5.2. Atelier du MAC sur le rôle des organisations de producteurs de la pêche (28 janvier 2025)

M. Alexandre Rodríguez, Secrétaire général, annonce que le MAC organise un atelier sur le rôle des organisations de producteurs de la pêche (OP). Cet atelier vise à aborder certaines des questions posées dans le rapport de la Commission sur l'application du Règlement de l'OMC (par exemple, la différence de traitement de la part des administrations nationales, la nécessité d'améliorer le soutien aux organisations de producteurs transnationaux et aux organisations interprofessionnelles, entre autres). L'atelier aura aussi pour but de recueillir des informations relatives à l'application et à l'emploi du financement des PMP dans le cadre FEAMPA. En outre, le MAC a demandé si le reste des CC seraient disposés à coorganiser l'événement.

Après commentaires des membres, les **ACTIONS** suivantes sont convenues :

- **Demander aux membres du LDAC qui souhaite participer à l'événement.**
- **Transmettre au MAC l'intérêt du LDAC, mais aussi le fait qu'actuellement il n'a pas la capacité de coorganiser ou cofinancer cet événement, et lui suggérer une collaboration à l'avenir à travers des recommandations sur l'optimisation de l'utilisation des fonds disponibles aux PMP dans le cadre FEAMPA. Ces recommandations porteraient sur les actions destinées à la diffusion des bonnes pratiques et à une meilleure égalité des conditions, par l'encouragement de conditions de marché équitables et justes entre les producteurs communautaires et non-communautaires.**

**6.5.3. Lettre conjointe NSAC-LDAC-BSAC sur la participation des parties prenantes aux processus de demande d'avis scientifiques du CIEM.**

Le Secrétaire général, Alexandre Rodríguez, présente la version provisoire de cette lettre conjointe, qui a au préalable été distribuée aux membres du GT5 et du Comité exécutif, et dont le délai de consultation s'achève cette semaine.

**ACTION convenue : approuver à l'unanimité cette lettre.**

**7. Autres questions d'intérêt :**

Le Président du LDAC, M. Iván López, rappelle que la prochaine réunion du Comité exécutif aura lieu le 7 novembre à Madrid. L'ordre du jour permettra de présenter et décider de la proposition de tenir à Vigo les prochaines rencontres de l'Assemblée générale et du Comité exécutif, prévues pour le mois de mai 2025, et d'organiser parallèlement un séminaire ou un atelier qui pourrait porter sur la dimension extérieure et son rôle dans l'évaluation de la PCP.

Tous les points de l'ordre du jour ayant été traités, le Président lève la séance en remerciant les intervenants pour la qualité des présentations réalisées ; les membres et observateurs pour leur assistance et leur participation ; le Secrétariat du LDAC pour son travail technique et organisationnel, sa coordination logistique et sa préparation des documents de travail ; sans oublier les ingénieurs du son et l'équipe des interprètes simultanés pour la grande qualité de leur travail.

**La séance est levée.**



## ANNEXE I : Liste des personnes présentes

### Comité exécutif du Conseil consultatif de pêche lointaine Hôtel Martins EU Bruxelles

**Jeudi 17 octobre 2024, de 14h30 à 17h00**

#### PERSONNES PRÉSENTES

1. Iván López. AGARBA/CEPESCA
2. Vanya Vulperhorst. OCEANA
3. Tim Heddema. Pelagic Freezer Trawler Association
4. Xavier Leduc. UAPF
5. Marc Ghiglia. UAPF
6. Raúl García. WWF
7. Aivaras Labanauskas. Lithuanian Long Distance Fisheries Association
8. Edelmiro Ulloa. OPP3/OPNAPA/ACEMIX
9. Roberto Alonso. ANFACO-CECOPECA/AIPCE
10. Emil Remisz. High Seas Fish Producers Organization
11. Iris Ziegler. Seas at Risk
12. Despina Symons. EBCD

#### Président.e.s et Vice-président.e.s des GT

13. Julien Daudu. EJM – Président GT5
14. Daniel Voces. EUROPECHE – Vice-président GT5
15. Anne-France Mattlet. Europêche Tuna Group - Présidente GT1

#### OBSERVATEURS

16. Rosalie Tukker. EUROPÊCHE
17. Eszter Hidas. FAO (Zoom)
18. Joëlle Philippe. CFFA-CAPE
19. Jean-Christophe Vandeveld. PEW

#### SECRETARIAT LDAC

20. Alexandre Rodríguez. LDAC
21. Manuela Iglesias. LDAC
22. Marta de Lucas. LDAC (Zoom)